



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 10 février 2022
affiché ou publié le jeudi 03 février 2022
identifiant de télétransmission 073-200069110-20220210-lmc1H26723H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H26723H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 février 2022

n° 002-22

Objet : *RS - Demande de subvention pour le cofinancement de la consultance architecturale auprès du Département de la Savoie (CTS) - Année 2022*

- date de convocation le 28 janvier 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trois février dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Dominique Pommat - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Christophe Richel à Michel Dyen - de Alain Thieffenat à Michel Dyen - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

- conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 février 2022

délibération n° 002-22

objet **RS - Demande de subvention pour le cofinancement de la consultance architecturale auprès du Département de la Savoie (CTS) - Année 2022**

Corine Wolff, vice-présidente chargée de l'urbanisme et du droit des sols, rappelle que la mission de conseil architectural permet d'assister et conseiller les 38 communes membres de GrandChambéry en matière d'urbanisme opérationnel.

Elle porte plus précisément sur les points suivants :

- informer et assister architecturalement les candidats constructeurs avant que leurs projets ne soient dessinés (architecture, urbanisme et intégration au site),
- recommandations sur les permis de construire, permis de lotir ou toutes les déclarations d'intention de construire prévues par la loi,
- liaison avec les services du Département, de la DDT, l'Architecte des bâtiments de France et ses représentants locaux,
- participation aux jurys et jugement de concours d'architecture ou d'urbanisme en lien avec le CAUE de la Savoie.

Depuis décembre 2011, le Département aide financièrement, dans son volet CTS, les EPCI dans cette mission de conseil en architecture en lien avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement).

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour les demandes de subvention émises par la Communauté d'agglomération,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite du Département de la Savoie, dans le cadre du CTS, une subvention pour la consultance architecturale sur le territoire de Grand Chambéry à hauteur de 32 000 € au titre de l'année 2022,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les demandes de subventions pour les missions de conseil en architecture,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : **Décision du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **002-22**

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention pour le cofinancement de la consultance architecturale auprès du Département de la Savoie (CTS) - Année 2022

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 10 février 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220210-lmc1H26723H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26723H1

Date de transmission en Préfecture : 10 février 2022

Date de réception en Préfecture : 10 février 2022

Période d'affichage : du au